



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 29 juin 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 15 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 29 juin 2021 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 30 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Stocker Gilbert, Vice-Syndic
Baillet Yannis, conseiller communal
Bersier Anne, conseillère communale
Curat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Aucun excusé

La séance est présidée par Mme Monique Gründler, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Madame et Messieurs représentants de la presse.

La Présidente souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil général convoquée principalement pour le projet « sport – école – administration ».

La Présidente informe qu'il n'y a aucun excusé. Elle est informée que Mme Roxane Joye, groupe « Continuité et Avenir », arrivera en retard

Tout le monde a reçu le plan de protection préparé par l'administration communale et approuvé par la Préfecture de la Broye pour les séances du Conseil général et du Conseil communal.

La Présidente indique que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle n° 23 du vendredi 11 juin 2021 page 1030. A cause des restrictions sanitaires, aucun tout-ménage n'a été envoyé. C'est pourquoi il n'y a malheureusement pas de public.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et la Présidente la déclare ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés et pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le nom du groupe pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

La Présidente procède à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.
2. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.
3. Rappel historique du projet « sport – école – administration ».
4. Reprise en considération du crédit d'investissement de Fr. 4'000'000.00 pour l'extension des installations sportives extérieures à Cousset – 340.503.0
5. Présentation de l'état actuel du projet « sport – école – administration » pour la partie sportive.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions concernant la convocation et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au comptage du nombre de voix.

29 personnes présentes et majorité de 15.

La Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal du Conseil général. Ce n'est pas le cas et le procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant.

2. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal du Conseil général. Ce n'est pas le cas et le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant.

3. Rappel historique du projet « sport – école – administration ».

Mme la Présidente passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Currat salue l'assemblée. Il rappelle que chaque membre a reçu à l'avance la documentation concernant le rappel historique du projet « sport – école – administration ». Il a eu la chance de passer dans chacun des groupes avant cette séance pour répondre aux diverses questions et ne va donc pas relire le document dans son intégralité. Il explique que cet historique, en plus de faire le point sur la situation, est important afin d'avoir un « feeling » sur les coûts des prestations demandées et pour

essayer de mieux comprendre les raisons qui ont empêché les études de se réaliser. L'analyse de cet historique a conduit les premières décisions concernant l'organisation du projet « sport – école – administration » comme par exemple, ne pas faire de commissions mixtes ou alors demander l'avis du Conseil général avant de demander un crédit d'étude. Le tout, dans un objectif d'efficacité et afin de minimiser le risque d'avoir un nouveau crédit d'étude qui n'aboutit pas à une réalisation.

M. Currat passe directement au résumé en nous informant que depuis 2009, un total de Fr. 410'000.00 a été dépensé en études. Ces études sont aujourd'hui très utiles et vont permettre de proposer une solution adéquate pour toutes les parties rapidement. De nouvelles demandes en crédit d'étude vont arriver lors de cette législature, mais l'enseignement de cet historique montre qu'il sera très important pour le Conseil communal de s'assurer que les solutions étudiées débouchent sur une réalisation concrète. C'est pour cela qu'il est important que le Conseil communal et le Conseil général travaillent ensemble afin de trouver les meilleurs compromis.

M. Currat demande s'il y a des questions concernant ce rappel historique du projet « sport – école – administration ». Il n'y a aucune question.

Mme la Présidente remercie M. Currat pour ces informations et passe au point 4.

4. Reprise en considération du crédit d'investissement de Fr. 4'000'000.00 pour l'extension des installations sportives extérieures à Cousset – 340.503.0.

La Présidente passe la parole à M. Currat et informe qu'ils passeront aux remarques et questions après la présentation de M. Currat.

M. Currat explique que c'est une proposition qui fait vraiment suite aux décisions que le Conseil communal a pris très tôt dans cette législature qui sont, de ne pas reconduire les mandats qui étaient en cours lors de l'ancienne législature et qui avaient été stoppés par le Préfet. Cela concernait le concours d'architecture pour la partie école ainsi que pour le projet sportif. M. Currat nous informe que ce sont des décisions qui avaient été prises très rapidement dans un but un peu stratégique. Lors de l'assermentation, le Préfet avait annoncé une première rencontre avec tous les prestataires quand le projet avait été stoppé. En effet, le Conseil communal avait décidé de pas forcément continuer ses projets, il était mieux, lors de cette séance avec le Préfet, d'informer directement les prestataires que nous ne continuions pas afin d'éviter quelques problèmes juridiques et de mettre plus de « poids » de notre côté.

M. Currat va parcourir les différents points sur les motivations car nous savons que rien n'est joué d'avance.

Première motivation : Considérer le projet « sport – école – administration » en tant que projet global. Durant la précédente législature, les surfaces attribuées pour la partie sportive et pour la partie école/administration étaient clairement délimitées et n'ont pas réellement fait l'objet d'un concept global. Cette situation a abouti à des solutions qui n'étaient pas idéales, que ce soit pour le sport ou pour l'école. La limite pour l'extension de l'école sur sa partie gauche est un exemple. Avec la possibilité de travailler sur un concept global, après avoir défini les besoins et les priorités pour l'ensemble des habitant-e-s de Montagny, le Conseil communal pourra proposer des solutions avec la marge de manœuvre nécessaire.

Le deuxième point très important : le dépassement du budget d'environ Fr. 2'000'000.00
Dans les raisons que le Préfet a citées pour justifier le gel du projet, figure le dépassement d'environ Fr. 2'000'000.00 nécessaire afin de réaliser la partie sportive. Le Conseil communal préfère réétudier le projet plutôt que de demander une rallonge financière très importante. Ce surcoût s'explique d'une part par des montants d'investissements annoncés en 2017 insuffisants, et d'autre part par une augmentation des demandes des différentes parties concernées par le projet.

Le point C : Redéfinir les priorités

En 2017, le projet pour la partie sportive a été élaboré avant que celui concernant les écoles et l'administration ne soit évalué. A l'heure actuelle, au vu des expériences réalisées, le Conseil communal a une bien meilleure vision globale et il paraît évident que les priorités d'investissement doivent être redéfinies.

Le point D : Obtenir une situation juridique claire

La votation du crédit a engendré et engendre encore aujourd'hui des attentes quant à la réalisation des différents objets pour la partie sportive. Ces attentes sont certes légitimes, tout en tenant compte du fait que les réalisations peuvent être étalées dans le temps. En annulant la votation, la situation devient toutefois plus claire au niveau juridique et d'éventuels recours avec pour conséquence de nouveaux retards pour les projets sont ainsi évités.

Le point E : Une décision recommandée par la plupart des acteurs

L'annulation de cette votation a déjà été proposée par une majorité du Conseil général en 2019 ainsi que par le Préfet. Seul le Conseil communal s'y était opposé. Les différents architectes ayant travaillé sur les projets y sont également favorables.

Dernier point : Connaître la décision du Conseil général le plus rapidement possible

La suite de l'orientation du développement du projet « sport – école – administration » dépend grandement de cette décision du Conseil général. Le Conseil communal a souhaité connaître cette décision au plus tôt afin d'éviter de perdre 6 mois de travail en réflexions et autres.

M. Currat explique que, quand nous annulons un crédit d'investissement il faut être transparent par rapport aux coûts déjà dépensés et nous informe que, sur les Fr. 4'000'000.00, il y a Fr. 92'906.95 qui ont déjà été dépensés. Fr. 19'952.20 pour l'avant-projet de la construction de vestiaires et de la buvette commencé par Girona Architectes. Ce montant sera perdu. Ensuite, Fr. 13'193.25 pour l'étude des accès et stationnement effectuée par bcph ingénierie. Cette étude reste tout à fait valable et sera utilisée pour la suite. Un deuxième montant de Fr. 13'301.50 de Girona Architectes pour la mise en plan de la construction de vestiaires et de la buvette. Finalement, un montant de Fr. 46'460.00 d'Hirsiger et Péclard pour le skater hockey, place et terrain multisports, mise aux normes. En ce qui concerne ce dernier montant, cela va dépendre de la suite du projet suivant ce qui va pouvoir être pris ou non.

En se basant sur le plan du document de motivation, M. Currat nous explique que le trait bleu délimitait clairement la partie sportive et la partie école et empêchait beaucoup de réalisations pour l'agrandissement de l'école surtout si nous songions à une nouvelle salle de gym et autres cela devient pas mal limité. Ensuite, toujours à l'aide du document de motivation, il explique qu'il y a le descriptif de ce qui avait été mis à l'époque le 14 décembre 2017 par rapport aux différents coûts du projet sportif avec une place multisports, le nouveau terrain synthétique et la place de skater hockey.

Et finalement, la solution finale avec le dépassement de Fr. 2'000'000.00 où il y a toujours le terrain synthétique, une place multisports, un terrain de skater hockey, une petite place de rassemblement et surtout une grosse modification au niveau des 8 vestiaires et de la buvette d'une centaine de places. Il y avait également une partie de la buvette qui était dédiée à l'accueil extrascolaire en plus des parties dédiées au football et au skater hockey.

M. Currat termine sa présentation et demande si quelqu'un a des questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « Elan citoyen » intervient au sujet de la ligne bleue qui définit la limite entre la partie scolaire et sportive. Il dit que cette limite est relativement serrée et qu'il n'y a donc pas la place pour construire les infrastructures sur un site

M. Currat répond que nous avons la place pour construire sur un site car nous avons une zone d'intérêt général qui est suffisamment grande pour faire beaucoup de choses et qu'il y a également une zone d'extension naturelle du bâtiment actuel qui va dans la direction de cette limite avec le terrain de football. Avec cette limite-là, on se restreint déjà à beaucoup de possibilités. Par exemple, en regardant les études qui ont déjà été faites, pour une nouvelle salle de gym, elle serait collée à la paroi

de la salle existante et enlèverait toute la partie vitrée. Ce n'est pas quelque chose de souhaitable de se mettre dès le départ ce genre de restrictions. Donc en conclusion, nous avons tout à fait la place pour faire toutes les réalisations sur un site mais à ce stade du projet, il faut se donner toutes les possibilités.

Comme il n'y a pas d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente remercie M. Currat pour ses explications et passe au vote.

La reconsidération du projet « sport – école – administration » en tant que projet global, et par conséquent, l'annulation de la décision prise lors de l'assemblée du 14 décembre 2017 concernant le crédit d'investissement de Fr. 4'000'000.00 pour le projet sport est acceptée par 29 oui et 1 non.

Mme la Présidente passe au point suivant.

5. Présentation de l'état actuel du projet « sport – école – administration » pour la partie sportive.

La Présidente passe la parole à nouveau à Monsieur Currat.

M. Currat remercie l'assemblée d'avoir accepté le point 4 ce qui permet de passer au point 5.

M. Currat nous informe que, dès son entrée en fonction, le Conseil communal a réétudié avec attention les différentes démarches, travaux et études effectués lors des législatures précédentes. Il a aussi mené de premières discussions avec les parties directement concernées par le projet « sport – école – administration », entre autres la responsable AES, les responsables de la bibliothèque, les clubs de football et de skater hockey et lancé une enquête auprès des enseignant-e-s du cercle scolaire. L'objectif de ces entretiens consistait à recenser les besoins actuels et futurs quant au projet dans son ensemble.

Sur la base de ce travail, le Conseil communal arrive aujourd'hui à la conclusion que la mise en œuvre de la partie sportive pourrait débuter prochainement, tout en portant une attention particulière à conserver le plus de synergies possibles avec les projets école et administration qui évoluent en parallèle.

A l'aide du plan de la partie sportive proposée par le Conseil communal, M. Currat explique les différentes parties du projet sport. Tout d'abord, le terrain de football n'est pas déplacé. Ceci était la première décision, la décision « clé » que le Conseil communal a décidé de prendre. Pourquoi ? car finalement l'investissement à réaliser pour déplacer le terrain de football de Montagny-la-Ville vers Cousset est extrêmement important (environ Fr. 2'000'000.00 si on parle de terrain synthétique) et finalement l'avantage obtenu avec ce déplacement n'est pas forcément suffisant pour justifier cet investissement. Et surtout, cela permet de garder toute la place disponible à côté de l'école pour réfléchir aux meilleurs projets possibles pour l'école. M. Currat explique que cela ne restreint rien mais c'est juste une décision de ne pas le faire en première étape. A la suite de cette première décision, le débat entre terrain naturel et synthétique n'a pas forcément eu lieu. M. Currat informe qu'il y a différents documents à la suite de cette séance et va directement les transmettre aux membres du Conseil général afin d'avoir leur retour à cette proposition.

Sur les différents retours, M. Currat nous annonce que nous allons voir les choses générales par rapport à chaque thème qui ont aidé le Conseil Communal à prendre ces décisions-là. Par exemple, pour le terrain de football nous avons un terrain de 100mx64m à Cousset et de 100mx54m à Montagny-la-Ville. M. Currat invite les membres du Conseil général à prendre connaissance de l'avis de l'expert indépendant Etienne Roulin qui nous a vraiment vissé les avantages et les désavantages par rapport au fait d'avoir un terrain synthétique ou pas. Il y a également une chose qui est très vite apparue : l'emplacement du terrain synthétique. Il était prévu sous la haie, sous les arbres mais il s'est avéré que ce n'était pas une bonne idée car nous avons rapidement une accumulation de matière organique qui va tomber dessus et qui va donc donner beaucoup de travail supplémentaire. De plus,

les coûts d'entretien entre un terrain synthétique et un terrain naturel sont quasi équivalents et surtout il faut savoir qu'un terrain synthétique coûte environ Fr. 500'000.00 tous les 15 ans car sa durée de vie est de 10 à 15 ans.

Ensuite, M. Currat parle de la rencontre avec les responsables de l'association suisse de football. Cette rencontre a eu lieu pour premièrement, mettre au clair la question de la mise aux normes du terrain de Cousset qui était intervenue lors de la précédente législature. Il avait été expliqué qu'il fallait investir pour mettre aux normes le terrain de football de Cousset surtout la distance de la barrière de 3 mètres. M. Currat nous explique que les responsables de l'AFF ont été clairs en disant qu'il n'y a absolument pas besoin de mettre aux normes ce terrain de Cousset, nous pouvons le laisser comme il a été fait car il a été fait avant 2013. Le Conseil communal ne propose donc pas de faire un quelconque changement sur le terrain de football de Cousset. L'AFF a également communiqué que le terrain de Montagny-la-Ville est tout à fait praticable même pour les matchs officiels mais il y avait encore une question qui subsistait par rapport à un match officiel de 3^{ème} ligue pour savoir si vraiment ça irait. Il y aura peut-être un recours mais nous ne savons pas quelle conséquence aurait un tel recours.

M. Currat explique qu'il y a d'autres documents où le Conseil communal demande au skater hockey et au football d'expliquer pourquoi est-ce que nous devons déplacer ce terrain, quand est-ce que nous devons déplacer ce terrain et qu'est-ce qu'il se passait si nous ne le faisons pas. Dans le document du football, il y a le fait que nous ne pourrions pas jouer sur le terrain de Montagny-la-Ville mais cela contredit la séance avec l'AFF.

En ce qui concerne le terrain de skater hockey, il a également fait partie des grosses discussions. Sur le document du skater hockey nous avons accès à un lien qui recense où il y a les places de skater hockey de la Broye et où elles sont situées. M. Currat prend l'exemple de Glettrens en informant qu'il y a un rayon de 200m dessiné sur chaque place de skater hockey. La grande question est les nuisances sonores. En effet, nous devons nous demander si nous pouvons nous permettre de mettre le terrain de skater hockey à cet endroit-là. C'est pour cela que nous devons comparer avec ce qui se fait ailleurs. En comparant, nous remarquons que dans la plupart des communes les terrains de skater hockey sont quand même bien à l'extérieur des zones habitées sauf dans 3 communes.

M. Currat rappelle que pour le skater hockey il faut des bancs pour les joueurs, une cabine d'arbitrage, une surface au sol goudronnée, et quelques filets autour. La variante A se trouve à proximité du Centre Sportif de Cousset.

Mais une variante B a été discutée. Cette variante consiste à mettre le skater hockey où il y a actuellement la STEP parce que nous savons que la STEP sera hors service d'ici 5-6 ans. Ce serait donc un emplacement où il y aurait beaucoup moins de nuisances sonores. Si nous regardons l'évolution future de la Commune de Montagny en étudiant le plan d'aménagement local de la Commune et en se demandant où est-ce que vont se situer les futures zones habitables, nous voyons, à l'aide de l'étude faite par le Conseil communal pour la construction d'une piste de Skater-hockey, que si nous mettons le terrain de skater hockey où la STEP se situe actuellement, il sera proche des futures nouvelles constructions. M. Currat explique que ces dernières sont les zones en vert sur le plan. La zone en rouge a été annulée par le canton et donc ne sera pas une option de l'agrandissement du village de Cousset. Cela ne change donc rien au problème car dans les deux cas, le terrain sera proche des habitations.

A la suite de ces études et avec le plan de mobilité avec les futurs accès pour ces zones, M. Currat affirme que la situation n'est pas forcément simple. Du coup, pour savoir si c'était quand même une bonne idée de mettre la place de skater à cet endroit, le Conseil communal a pris contact avec les communes qui ont une place de skater hockey qui est déjà proche du centre du village pour savoir si c'est finalement gérable ou pas. Les communes de Torny, d'Aumont et d'Avenches ont été contactées et leurs réponses ne sont pas toutes blanches et pas toutes noires non plus. Mais, il y a quand même une tendance qui se dessinait concernant les plaintes des nuisances sonores. En effet, elles sont aussi dues au fait qu'il y a du bruit après 22h. Si nous regardons le projet de l'extension des zones sportives, la place multisports sera de toute façon devant le Centre Sportif et fera également du bruit donc le

skater hockey ne rajoutera pas forcément plus de nuisances sonores. En pesant le pour et le contre de tout ça et en voyant la motivation qu'a le skater hockey d'avoir un terrain et en proposant de s'engager pour sa construction, le terrain de skater hockey restera à l'emplacement original déjà dessiné par l'ancienne législature (variante A). M. Currat donne la possibilité aux membres du Conseil général de donner leur feedback pour d'autres idées ou s'il faudrait plutôt partir avec la variante B.

M. Currat parle maintenant de la buvette. Il explique qu'entre la buvette et les vestiaires il y aura une zone couverte et que le gros changement par rapport à la buvette, est le fait que ce n'est plus une buvette dédiée au football, au skater et à l'accueil extrascolaire. L'accueil extrascolaire n'est plus prévu dans la buvette. Cette buvette qui a environ 80 places est une buvette communale. Cela veut dire qu'elle est disponible à tous les citoyens pour organiser des fêtes ou autres. Cela justifie le fait que nous ne demandons pas de participation financière ou de convention avec le football et le skater pour la construction de la buvette parce que cela ralentirait le projet. M. Currat explique que la buvette deviendra donc un objet 100% communal qui sera vraiment sympa sur un lieu sympa avec une place derrière. Avec tout cela nous arrivons à quelque chose qui fait vraiment sens pour pouvoir organiser une fête, pour pouvoir louer. Cette place sera pour l'ensemble de la population. C'est un besoin pour la Commune de Montagny pour promouvoir le « vivre ensemble ». Cette buvette doit fédérer en faveur de l'ensemble du projet.

Pour le deuxième bâtiment, M. Currat explique qu'au rez il y aura 4 vestiaires et non 8. Il y aura également un vestiaire pour l'arbitre, un local technique et un local de rangement. Des infrastructures neuves et modernes sont devenues indispensables. Le nombre de 4 est suffisant pour les besoins du club de football et du club de skater hockey ; les vestiaires actuels situés à l'école resteront en fonction (ce qui permet de couvrir les pics de chevauchements de match). Et pour avoir une utilisation plus rationnelle du sol, il y a un deuxième étage qui est fait sur cette buvette. Il y a également des obligations légales de construire selon les normes mynergies P les bâtiments communaux. Cela fait donc plus sens de faire un deuxième étage. Il s'agit ici d'une salle multi-usage avec une surface d'environ 220m², cela va dépendre des plans finaux qui seront réalisés. Il s'agit également de combler un déficit de locaux (hors abris PC) à disposition des sociétés locales et autres activités. Cette surface à l'étage restera modulable le temps des travaux de l'école afin d'accueillir des classes si nécessaire. Bénéficier de ces 220m² le temps des travaux de l'école serait un gros avantage. Comme ce sera une salle de sociétés locales, elle respectera de toute façon les normes des salles de classe.

M. Currat rappelle qu'entre ces deux bâtiments la place sera couverte.

Pour la place multisports, en s'aidant des plans de l'ancienne législature, on voit qu'il n'y en aura plus qu'une et non deux. La même solution que celle d'Avenches est proposée ce qui permettra de faire quelque chose de sympa où il n'y a pas 5m de grillages sur tout le périphérique. Ce sera quelque chose de très aéré. M. Currat annonce que s'il y a d'autres propositions, il les prend avec plaisir.

Pour la place extérieure, elle existait déjà lors de l'ancienne législature. M. Currat n'entre pas dans les détails pour les panneaux d'affichage pour le terrain de football.

M. Currat termine sa présentation de la proposition pour la réalisation de la partie sportive.

Il passe à l'explication de la réalisation des travaux. Il explique que l'objectif est de commencer les travaux dans les meilleurs délais. Aujourd'hui, le 29 juin 2021, le Conseil communal a présenté au Conseil général la proposition de la partie sportive. M. Currat informe le Conseil général qu'il leur transmettra tous les documents dès le lendemain de la séance et informe qu'ils ont jusqu'au 20 juillet 2021, soit 3 semaines, pour se prononcer, donner leurs retours, leurs nouvelles idées que ce soit d'ordre général ou des simples détails qu'il ne faudrait pas oublier lors de cette première réalisation. M. Currat informe que cela peut se faire individuellement ou par groupe et que si cela se fait par groupe et que c'est 5 contre 4 sur une décision, il faut bien dire que c'est 5 contre 4. Les conseillers généraux peuvent faire comme bon leur semble, ils peuvent très bien écrire qu'ils font confiance au Conseil communal, cela va très bien aussi.

Le projet sera ensuite adapté autant que possible en fonction des retours du Conseil général. Le montant de la construction sera estimé par un spécialiste afin de connaître le montant du crédit d'étude.

Ensuite, le 31 août 2021 une nouvelle séance du Conseil général aura lieu afin de voter le crédit d'étude. Ce dernier ne consiste pas à juste étudier l'emplacement de chaque objet mais concerne l'implantation et la réalisation des plans des bâtiments pour la mise à l'enquête. Si quelqu'un est contre ce projet, il faudra le dire à ce moment-là et non quand le dossier sera mis à l'enquête. En effet, le but d'avoir demandé l'avis à tous les conseillers généraux est d'éviter un crédit d'étude qui n'aboutit pas sur la réalisation.

Et pour finir, M. Currat informe qu'il y aura par la suite les appels d'offres des bureaux d'architectes, la création du projet, les demandes de subventions, la mise à l'enquête et il restera le crédit de construction à voter et le début des travaux qui se fera dès que possible. M. Currat informe qu'en parallèle de la partie sportive, l'analyse des besoins et des solutions pour l'école et l'administration continue. Cela permet de déjà lancer une première partie constructive ce qui laisse plus de temps pour étudier la partie école, administration, bibliothèque, AES,... qui est quand même plus complexe à gérer et qui prend un peu plus de temps.

M. Currat explique en quelques mots le processus d'adjudication dans les marchés publics à l'aide du graphique se situant dans le document de proposition du Conseil communal. Il précise que ce n'est pas aussi simple que lorsque nous voulons construire une maison et qu'il faut passer par des appels d'offre et des adjudications, qu'il y a une procédure bien établie à suivre ce qui prend un peu plus de temps. Pour le moment nous sommes tout au début de la procédure mais cette partie est finalement la plus importante parce que c'est elle qui définit tout le projet. M. Currat explique qu'il faudra donc éviter par la suite de modifier le projet si nous voulons avoir une parfaite maîtrise des coûts et demande aux conseillers généraux de donner leur feedback ce soir.

M. Currat conclut en rappelant que le projet « sport - école - administration » appartient à tous les citoyen-e-s de Montagny. Le Conseil communal souhaite le faire avancer avec l'appui du Conseil général, en permettant à chacun-e de s'exprimer et de proposer des options. Il laisse ainsi toutes les chances au projet de se réaliser !

M. Currat va transmettre tous les documents aux différents membres du Conseil général et va également les transmettre au football club et au skater hockey club et peut être aux différentes sociétés comme par exemple la gym dans le but d'avoir le plus de retour possible pour réaliser au mieux le projet.

M. Currat laisse la place aux questions par rapport à sa présentation.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » prend la parole. Il remarque qu'à part le terrain synthétique, pas beaucoup de choses ont changé. En revanche, il relève que lors des dernières discussions, il y avait quand même un souci au niveau de l'accès pour les secours et pour amener les boissons à la buvette avec les camions et demande si le Conseil communal a réfléchi où passerait le nouvel accès.

M. Currat répond que non, ils ont réfléchi sans avoir la solution. Le Conseil communal sait que c'est une place où l'on ne peut pas avoir accès par beaucoup d'endroits. La manière dont cela va être fait n'a pas encore été décidée car il ne savait pas si la proposition faite allait être la solution finale mais que si ça l'est, ils vont y réfléchir avec la participation du commandant du feu.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » explique qu'il ne parlait pas des pompiers mais plutôt par rapport aux ambulances.

M. Currat dit que du coup, ce ne sont pas les mêmes besoins

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » explique que non car les pompiers n'ont pas besoin d'être juste à côté mais que l'ambulance, s'il y a un accident au terrain de skater hockey, devra rester 70-80m du terrain et donc ce n'est pas l'idéal.

M. Currat répond que l'accès sera réfléchi mais qu'il y a déjà un accès possible en passant par la cour de récréation et qu'ils ne sont donc pas dans une situation sans solution mais qu'ils devront quand même réfléchir à la meilleure solution. M. Currat invite M. Pidoud à mettre toutes ses remarques par écrit.

M. Marc Küng, groupe « les 7 villages » demande si les sociétés sportives ont la priorité sur la location de la buvette lorsqu'ils ont des manifestations.

M. Currat répond que oui, les sociétés sportives ont la priorité car ils ne comptent pas garder la buvette actuelle et que lorsqu'il y a des matchs de football ou autres, les sociétés auront la priorité.

M. Gilbert Fragnière, groupe « Elan citoyen » dit que la buvette actuelle du FC est privée et que c'est le FC qui l'a financé et construit. Il demande donc comment cela va se passer.

M. Currat répond que ce sera en discussion avec le FC mais qu'à cette étape du projet ils n'ont pas encore ce genre de réponse.

Mme Céline Fragnière, groupe « Les 7 Villages » demande pourquoi dans le cadre de la nouvelle buvette nous n'intégrons pas l'accueil extrascolaire.

M. Currat informe qu'il y a un procès-verbal qui a été fait avec la responsable de l'accueil extrascolaire. Cette dernière n'avait pas été consultée lors de l'ancienne législature où il y avait la partie buvette dans laquelle les enfants devaient manger et il s'est avéré que pour elle, ce n'est pas une solution favorable. En effet, cela ferait deux endroits différents pour l'AES, un endroit où ils iraient manger et un autre où ils iraient faire leurs des devoirs et jouer. De plus, cela demanderait du personnel supplémentaire. Après discussion entre le Conseil communal ainsi que la responsable de l'AES la décision de ne pas intégrer l'AES dans la buvette a été faite.

M. Gilbert Fragnière, groupe « Elan citoyen » demande si les responsables de l'AFF ont vu les vestiaires lors de la réunion où ils ont dit que le terrain de Montagny-la-Ville était homologué pour jouer des matchs officiels.

M. Currat répond qu'ils ont parlé des distances du terrain et qu'il reste un contrôle à réaliser au niveau des éclairages, certainement une mise aux normes. Mais non, il n'y a pas eu de visite des vestiaires de l'AFF.

M. Gilbert Fragnière, groupe « Elan citoyen » fait remarquer qu'il y a que deux tout petits vestiaires et qu'il n'y a pas de vestiaire d'arbitre.

M. Currat affirme qu'il faudra effectivement, dans la suite du projet, réfléchir s'il faut investir dans le terrain de Montagny-la-Ville au niveau infrastructures. C'est une question qui reste donc ouverte.

Mme la Présidente remercie M. Currat pour sa présentation et propose donc aux conseillers de bloquer la date du 31 août dans leur agenda et informe qu'ils recevront des informations par la voie officielle pour confirmer cette séance.

La Présidente passe au point suivant.

6. Information du Conseil communal

Mme la Présidente passe la parole au Syndic, M. Jean-Luc Clément.

Le Syndic adresse ses salutations à Mme la Présidente, à ses collègues les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Madame et Messieurs représentants de la presse et Mesdames du bureau communal

Tout d'abord, il remercie le Conseil général d'accorder leur confiance au Conseil communal par rapport aux premiers dossiers qu'ils doivent remettre à jour. Il remercie tout particulièrement M. Currat pour son travail gigantesque qu'il a effectué afin de nous démontrer les différentes possibilités qui seraient dans les mains du Conseil communal pour arriver à présenter un projet qui soit pour tous

raisonnable et satisfaisant. Il remercie à nouveau M. Currat pour son travail et l'aide qu'il fournit au Conseil communal pour prendre des décisions. M. le Syndic parle du centre de santé. Il explique que le Conseil communal a eu des informations qui sont arrivées un peu tardivement au sujet de la doctoresse qui avait commencé en remplaçant le Dr. Bersier. Les choses ne se sont pas très bien passées avec Praxamed mais, la Commune n'était même pas au courant. Ils ont seulement appris lorsque que la doctoresse a décidé de quitter le cabinet. Cela a donc interpellé le Conseil communal et informe que Mme Bersier, conseillère communale, pourra donner plus de détails étant donné que c'est elle qui s'occupe du dossier très précisément. M. le Syndic explique que maintenant le Conseil communal a repris la main pour parler avec eux et les futurs médecins qui viendront pour ce centre dans le but de remplacer le Dr. Bersier qui est aujourd'hui à la retraite. Tout cela est en cours, le Conseil communal s'en occupe mais ils n'ont pas beaucoup plus de détails par rapport à cela parce qu'il n'y a pas de médecins qui se sont formellement annoncés mais, ils ont des candidatures.

De plus, le Conseil communal a également eu un souci dû aux violents orages qu'il y a eu ces derniers jours. En effet, M. Rapahël Pidoud a eu quelques soucis à Montagny-la-Ville avec un sous dimensionnement des conduites. M. le Syndic s'est renseigné et informe que M. Pidoud a eu un contact avec la société Ribì qui va regarder très rapidement pour une solution de secours. M. le Syndic ne va pas expliquer les détails techniques mais annonce que cela va se faire très rapidement. Il a demandé que cette fois, les choses bougent parce que sinon cela ne va pas jouer pour les prochains jours de pluie.

Le Conseil communal a également eu une remarque, en son temps, d'un ancien collègue du Conseil général au sujet du problème à Montagny-la-Ville au niveau des chiens qui vont pâturer un peu partout sur le terrain. Après discussion, le Conseil communal a donc commandé des panneaux pour informer que les chiens n'ont plus le droit de passer la grille et qu'ils verront, en fonction de cela, qu'est-ce qu'il se passe. Ils vont suivre le dossier de manière plus précise car cela ne peut pas continuer comme ça. M. le Syndic affirme que c'est de l'incivilité par rapport aux personnes qui ont l'animal au bout de la laisse et qu'il faudrait qu'ils s'en occupent un peu différemment.

M. le Syndic ajoute que les dossiers sont bien suivis par ses 6 collègues les conseillers communaux et que tout se passe très bien. Au fur et à mesure des avancements, les membres du Conseil général auront les informations qui vont suivre. Une prochaine séance est prévue le 31 août.

Le Syndic informe les membres du Conseil général que le secrétaire général, M. Burri, qui a toujours un immense plaisir d'aller se promener avec son vélo nerveux à deux roues et un moteur, a certainement dû glisser sur une peau de banane dans un virage. Il a donc chuté et par chance il a abîmé que la moto mais lui, s'est quand même fait mal à un bras et est donc à l'arrêt pendant un mois. Le Syndic les rassure en leur disant que M. Burri va bien. Au niveau cérébral ça fonctionne bien mais au niveau physique il est momentanément bloqué. On lui souhaite un bon rétablissement et que tout se passe bien. Il a été opéré jeudi et c'est bon, on ne lui a pas coupé le bras.

M. le Syndic, Jean-Luc Clément termine et Mme la Présidente passe au point 7, les divers.

7. Divers.

Mme la Présidente rappelle qu'il y a des cours de formation pour les membres du Conseil Général et invite les membres à profiter de ces formations. Elle explique qu'il faut choisir une des deux dates et choisir en fonction des commissions dans lesquelles ils font parties parce que cela aide beaucoup pour le traitement des dossiers. L'intérêt général est également important.

Mme la Présidente demande si quelqu'un à quelque chose pour les divers.

M. Marc Küng, groupe « Les 7 Villages » à une question pour M. Rémy Grether. M. Küng demande s'il y a déjà un planning de réalisation par rapport à la planification de la mise en préparatif du Pré-Michel à Montagny-la-Ville.

M. Grether répond qu'il n'y a pas de planning mais qu'actuellement les relevés ont été faits. Le bureau d'ingénieurs est en train de préparer les soumissions pour pouvoir faire la mise à l'enquête et pouvoir faire une demande pour le budget 2022 et les travaux se feront en 2022.

M. Küng remercie M. Grether et Mme la Présidente passe aux prochaines questions.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7 Villages » pose une question au sujet des inondations et notamment celle qui a eu lieu le 31 mai 2017 aux Arbognes où il y avait eu beaucoup de dégâts. M. Pidoud sait qu'il y a des bassins de rétentions où ça fait plus de 10 ans que des crédits ont été votés, un pour Montagny-les-Monts et un pour Montagny-la Ville mais qu'il n'y a toujours rien qui se fait et dit qu'encore aujourd'hui le petit ruisseau de Montagny-les-Monts n'est vraiment pas beau. M. Pidoud se demande ce qu'il se passe pour qu'il n'y ait rien qui se fasse.

M. Grether répond que les études pour le bassin de Montagny-les-Monts ont commencé, mais c'est compliqué car la topographie est très délicate où le projet du bassin avait été prévu. En effet, c'est en plein dans la pente et on a peur de pas solutionner le problème qui se trouve sur le tout, en bas sur l'Arbognes. M. Grether ne sait donc pas s'il y a une solution pour celui de Montagny-les-Monts. Pour Montagny-la-Ville, il n'y a effectivement rien qui n'a été entrepris parce que c'est dans le cadre de la mise en séparatif et ce sera donc probablement la dernière chose qui sera faite. Actuellement, les mises en séparatif sont en train de se faire et on vient dans le collecteur principal. Puis au moment où nous aurons toutes les mises en séparatif qui seront faites, avant la mise en service, c'est là que nous coupons et que nous mettons les eaux claires dans le bassin de rétention qui est a créé et les eaux usées dans l'ancienne conduite d'eau militaire.

M. Pidoud remercie M. Grether. Mme la Présidente donne la parole à M. Francey

Daniel Francey, groupe « Les 7 Villages » demande à quoi consiste le parking public à Mannens, est-ce que n'importe qui peut se parquer et est-ce qu'il y a une loi.

Mme la Présidente demande quel membre du Conseil communal peut répondre.

M. Grether demande si M. Francey parle des quelques places qui ont été faites avant l'église.

Daniel Francey, groupe « Les 7 Villages » lui répond que oui

M. Grether répond qu'à sa connaissance et d'après les souvenirs qu'il a de l'ancienne législature, il y avait eu une demande des gens du coin comme quoi il manquait de places de parc et que les gens allaient se parquer à l'école. Comme la place avant l'église était disponible et qu'elle était susceptible d'être transformée, elle a alors été transformée. M. Grether dit que la règle, c'est qu'il n'y pas de règle et que c'est bien de soulever le problème pour rédiger des règles.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7 Villages » dit qu'il y a des personnes qui viennent amener leurs enfants à l'école et que le parking est souvent plein. Le parking est occupé avec des voitures qui n'ont pas de plaques et les voitures des blocs qui sont vers l'église. M. Francey ne trouve pas normal que ce soient les gens des immeubles qui viennent se parquer sur cette place publique et qu'il faudrait donc la limiter, la louer ou qu'ils fassent plus de parc autour des immeubles (plus que 1,2 places). En effet quand nous construisons une villa nous devons faire un minimum de places de parc, les immeubles devraient donc faire pareil. M. Francey fait savoir que la mobilité à Mannens devient compliquée, y compris les places de parc.

Mme la Présidente répond que le Conseil communal a pris note et passe la parole à M. le Syndic

M. le Syndic affirme qu'ils ont justement parlé de ces 1,2 places avec M. Currat et qu'ils ont reçu une personne compétente dans le sujet, M. Müller, qui lui, a très clairement dit qu'au niveau du canton il n'y avait aucune chance que ce chiffre passe au-dessus. Ils veulent encourager la mobilité douce et ne veulent pas plus de voitures. Cependant, M. le Syndic dit que la remarque est bonne et que le Conseil communal devra un peu gendарmer car ils ont également ce souci à l'école de Montagny-les-Monts. Il faudra donc que la Commune dise ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut plus parce que certaines fois, les gens ne savent même pas qu'ils ne peuvent pas le faire et le font car les places sont

là. C'est pourquoi, il faudra éditer certaines règles. Mais en revanche, compter sur des places supplémentaires, il faudra soit changer de conseiller d'état où changer de politique car au niveau cantonal c'est très strict.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7 Villages » n'est pas d'accord avec M. le Syndic parce qu'il connaît quelqu'un qui a un appartement à Lossy avec deux places de parcs et cet appartement à deux ans.

M. le Syndic répond qu'il connaît bien Lossy car il a habité la commune et dit qu'à Lossy ils se sont permis plein de choses sans jamais rien demander et qu'une fois que c'est fait, c'est plus facile. En revanche, ce que M. le Syndic et M. Currat ont voulu voir, c'est un exemple sur la commune de Prez-vers-Noréaz. Ils ont eu cet exemple très précis, ils ont donné l'exemple très précis et ont reçu une réponse très précise. Au niveau cantonal nous n'allons pas y arriver. On peut le mettre à l'enquête mais le permis ne va pas être accordé. Même s'il était prévu dans le plan du dernier PAL, il n'aurait pas été validé en 2018 si on voulait dépasser les 1,2. Donc là ce n'est pas du ressort de la Commune, elle n'a aucune marge de manœuvre. M. le Syndic ne voit pas comment nous pouvons faire pour le moment.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7 Villages » est d'accord avec la réflexion de M. le Syndic concernant les 1,2 places, mais dans ce cas-là, il dit qu'il faudrait des bus toutes les 30 minutes. Il ne voit pas comment encourager la mobilité douce s'il y a 2 bus le matin à 7h00 et 2 bus le soir.

M. le Syndic lui répond qu'il prêche à un convaincu et que s'ils évitaient les règles du canton les choses seraient différentes mais que ma fois, ils sont soumis aux impositions du cantons. Ils vont essayer de slalomer un petit peu mais il faut voir ...

Mme la Présidente reprend la parole et propose que le Conseil communal se penche sur le problème des places de parc en mettant éventuellement des mises à ban. Elle donne la mission au Conseil communal de traiter la chose et clôt la discussion en demandant si cela convient à M. Francey.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7 Villages » répond que oui

Mme la Présidente passe la parole à Mme Roy

Mme Caroline Roy, groupe « Elan citoyen » souhaite rebondir sur le sujet des places de parc à Mannens. Elle dit que les locataires des immeubles se parquent sur la place de jeux quand il n'y a plus de place sur les 8 places mises à disposition par la commune. Dès l'heure scolaire terminée, les gens des immeubles se mettent sur la place de jeux de l'école et du village. Elle a eu l'information des gérances qu'ils pouvaient se mettre sur la place de l'école samedi et dimanche mais cela reste la place du village et elle trouve dommage que les enfants ne puissent pas jouer au football, au ballon ou autres sur cette place car il y a les voitures des locataires des immeubles. Elle demande donc s'il n'y a pas une possibilité de mettre une chaîne amovible pour diminuer les stationnements sur cette place.

Mme la Présidente informe que la remarque est transmise au Conseil communal et demande s'il y a autre chose dans les divers

M. le Syndic souhaite rajouter une information. Il dit qu'ils ont un responsable de la police, M. Rémy Grether, et qu'il avait proposé de lui acheter un costard de policier avec une étoile de schérif pour qu'il puisse commencer à aller amender. Il précise bien que cela est une blague et qu'il faut vraiment qu'ils s'occupent de cette affaire car cela devient récurrent.

M. Adrien Berger, groupe « Elan citoyen » dit que cette histoire de place de parc le fait rebondir sur les véhicules qui se parquent le long de l'Arbognes, aussi des véhicules sans plaques. Il se pose des questions au niveau de la sécurité si une fois l'Arbognes déborde, ou s'il y a le service du feu et demande s'il cela a déjà été discuté.

La remarque est transmise au Conseil communal et nous passons à la suite des divers

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7 Villages » demande si, dans le concept du projet sportif présenté avec la place du skater hockey « possible » à la place de la STEP, il y a déjà eu une petite vision de refaire une déchetterie.

M. le Syndic répond que le Conseil communal sait qu'il doit revoir le problème de la déchetterie mais qu'honnêtement, ils n'en ont pas parlé. Ils vont s'en occuper et explique qu'il y a que 70 jours qu'ils ont repris un peu les affaires et qu'ils doivent déjà faire de l'ordre dans tout ce qui n'a pas été terminé. Ils souhaitent quand même faire avancer ce projet sport et sont tous très motivés.

M. Gilbert Fragnière, groupe « Elan citoyen » demande si c'est vraiment indispensable de trier les verres blancs, bruns, verts car beaucoup de personnes arrivent avec des tonneaux pour vider en vrac et demande s'il y pas une possibilité de pouvoir tout mettre au même endroit.

M. Sébastien Rossier dit que la réponse est simple. Si on ne trie pas, le verre se vend moins cher. Si on trie les couleurs du blanc on peut valoriser le verre. Dans certaines communes ce n'est pas obligatoire mais le verre est donc moins bien valorisé. Cela vaut donc la peine de bien trier.

M. Gilbert Fragnière, groupe « Elan citoyen » demande si c'est uniquement le blanc et les couleurs.

M. Sébastien Rossier répond que oui, comme il y a à la déchetterie actuellement.

Mme la Présidente demande s'il y encore des remarques pour les divers. Comme ce n'est pas le cas, avant de clôturer la séance, elle remercie Annelise Haumont et en particulier Mégane Bader d'avoir pris le procès-verbal au dernier moment étant donné que normalement, c'est Marie-Noëlle Bugnon qui remplace Christophe Burri. *Tous les membres de la séance l'applaudissent.*

Mme la Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir et souhaite une très bonne suite de soirée.

Au vu des circonstances sanitaires le verre de l'amitié à l'intérieur n'est pas encore autorisé et que, comme dehors il fait froid, le verre de l'amitié n'aura malheureusement pas lieu. Mme la Présidente promet que lors de la séance du 31 août quelque chose de conséquent sera organisé pour l'apéritif

Très bon été à toutes et tous, bonnes vacances et à tout bientôt.

Il est 21h18 et la Présidente clôt officiellement cette séance extraordinaire du Conseil général.

La secrétaire :

La Présidente :

Mégane Bader

Monique Gründler

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Berger	Anthony	Route des Arbognes 26	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Bugnon	Marielle	Route de Belmont 22	1776	Montagny-la-Ville	1 - élan citoyen	Présent (*)
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Rachel	Route du Jordil 31	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Francey	Sébastien	Route du Centre 4	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Schmutz	Julien	Impasse du Châtelet 1	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)

(*) non signé, mesure COVID-19